

LES PATRONS AFFICHENT LEUR VRAI VISAGE : L'INÉGALITÉ PROFESSIONNELLE EST LEUR ACQUIS !



En amont, la chambre patronale voulait annuler la réunion pour une « clim » défectueuse ! Nous avons donc énuméré une quinzaine de malaises dont nous avons eu connaissance sur une seule semaine de canicule et leur avons fait découvrir les conditions de travail auxquelles les ouvriers sont confrontés dans leurs ateliers.

N'en déplaise aux climatosceptiques, les canicules sont amenées à se répéter et à s'intensifier. Annuler cette réunion pour cette excuse est un déni des conditions de travail des salariés et un mépris absolu de la classe laborieuse.

Dans le seul but de nourrir l'appétit vorace de ces parasites d'actionnaires, le patronat n'a aucune intention de réduire les inégalités, qui sont pourtant proscrites par la Constitution depuis 1946. Hors de question pour eux de lâcher un seul centime, ne serait-ce que pour réduire les inégalités.

**ENCORE UNE FOIS,
POUR LE PATRONAT,
UNE SEULE RÉALITÉ :
LE PROFIT !**



Rappeler à vos employeurs
leur obligation d'assurer votre
santé et sécurité !

Concernant la négociation sur l'égalité professionnelle, les intentions de façade de la chambre patronale, affichées dans le projet d'accord, n'ont tenu que jusqu'au chapitre 3 : la rémunération.

Nous n'attendions pas grand-chose de la chambre patronale ; déjà six réunions de négociation qui ne retranscrivaient que les obligations légales. Mais, arrivés à la partie rémunération, plus question d'égalité.

La chambre patronale ne veut aucune contrainte salariale ou sociale afin de réduire les écarts de salaires :

Quelques chiffres accablant :

- **79 % des temps partiels sont occupés par des femmes.**
- **30 % des femmes salariées travaillent à temps partiel.**
- **22 % : c'est l'écart de rémunération femmes-hommes dans le secteur privé.**
- **Les femmes touchent 40 % de moins à la retraite.**
- **Les femmes cadres gagnent 16 % de moins que les hommes. Elles représentent seulement 31 % des 10 % des salariés les mieux rémunérés et 24 % du 1 % le mieux rémunéré du secteur privé.**



**Appliquer l'égalité professionnelle
femmes-hommes tuerait les
entreprises, selon le patronat !**



BRANCHE

Caoutchouc (0045)**NOS REVENDICATIONS :**

- Supprimer le temps de présence comme critère d'attribution des primes pour les absences liées à la parentalité (maternité / congés parentaux / proche aidant...).
- Attribuer les augmentations aux salariés en congé parentalité en même temps qu'aux salariés présents. Il n'y a aucune raison d'attendre leur retour !
- Prise en charge patronale à 100 % des salaires bruts, cotisations comprises, pendant les absences liées à la parentalité, pour ne pas pénaliser les salariés sur leur pouvoir d'achat et impacter, de fait, leurs pensions de retraite !
- Améliorer les conditions de travail et rendre accessible l'ensemble des postes à tous les salariés.
- Adapter les temps de formation aux salariés à temps partiel.

**À TOUTES NOS REVENDICATIONS,
UNE SEULE RÉPONSE :****NON.**

Le seul but du patronat est qu'il n'y ait pas d'accord et donc, ils font tout pour que les organisations syndicales ne signent pas.

**CETTE NÉGOCIATION, POURTANT OBLIGATOIRE,
NE DÉBOUCHERA SUR RIEN.**

**Si vous ne créez pas un rapport de force dans vos entreprises,
avec vos syndicats et les salariés, rien ne changera !**

**LE RAPPORT DE FORCE
SE CONSTRUIT.**

IL NE S'ATTEND PAS.

